

DEPARTEMENT DU VAR  
ARRONDISSEMENT DE TOULON

**MAIRIE DE ST MANDRIER SUR MER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

=====

*Nombre de Membres*

*En exercice : 15*

*Présents : 10*

*Pouvoirs : 2*

*Absents excusés : 4*

*Absent : 1*

*Qui ont pris part à la délibération : 12*

**SEANCE DU 28 JANVIER 2020**

=====

L'an deux mil vingt et le 28 du mois de janvier à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame ROURE, vice-présidente du CCAS.

**Présents** : Mme ROURE - Mme GIOVANNELLI - Mme DEMIERRE - M. TOULOUSE - Mme MATHIVET, Conseillers municipaux - Mme VIENOT - Mme ESPOSITO - Mme MARECHAL - Mme APONTE - Mme PECHARD, Membres

**Pouvoir** : M. VINCENT à Mme ROURE - Mme ROUSSEAU à Mme GIOVANNELLI

**Absents excusés** : M. VINCENT - Mme ROUSSEAU - Mme POPOTTE - Mme MAIS

**Absent** : M. COIFFIER

**2 - SECOURS EXCEPTIONNEL - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE**

Madame ROURE, vice-présidente du conseil d'administration du C.C.A.S. rend compte à l'assemblée que, dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le président du CCAS pour l'attribution des prestations d'aide sociale facultative pour un montant au plus égal à 500 € par type de prestation, un secours exceptionnel a été attribué à la personne suivante en difficulté :

- **Madame X : 250 €**, le 17 janvier 2020 afin de l'aider à combler son découvert bancaire et lui permettre d'honorer les prélèvements automatiques de ses charges (loyer, électricité, mutuelle...) (secours réglé par chèque CCAS à l'ordre de Mme X).

Le Conseil d'Administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame ROURE, vice-présidente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'action sociale et des familles ;

**PREND ACTE**

- Que les diligences relatives à la mise en œuvre de la délégation d'attribution de prestations d'aide sociale facultative consentie par le Conseil d'Administration à Monsieur le président ont bien été effectuées conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait conforme, le 29 janvier 2020.

**Signé :**  
La Vice-Présidente,  
S. ROURE